

**CONDITIONS GENERALES
DE PRESTATIONS ET DE
SERVICES.**

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES

➤ ARTICLE 1 : DÉFINITION ET CHAMP D'APPLICATION.

Pour l'application des présenté conditions générales on entend par :

La prestataire : L'entité en formation **MMD Management Services** valablement représentée par **Madame MOYA MINKE ma DONGO** ;

Le client : **Toute personne physique ou morale** qui contracte avec la prestataire susmentionnée pour bénéficier des services de **MMD Management Services**.

Le service : Tous les services proposés par la prestataire dans le cadre de son activité professionnelle.

Les présentes conditions générales régissent les prestations et les services proposés aux clients.

➤ ARTICLE 2 : LES SERVICES

Les services proposés par la prestataire consistent à :

- ☛ Aider à améliorer le « Core Business » du client, en amenant une solution de support sur mesure.
- ☛ Offrir une solution d'assistance administrative sur mesure, adaptée aux besoins des structures des clients.

➤ ARTICLE 3 : L'ÉLABORATION DE CONTRAT

Offre et devis

Toutes prestations du prestataire sont précédées par un devis ou une offre de prix signé(e) à retourner, il ou (elle) est adressé(e) au client. La validité de celui-ci/ celle-ci est de trois semaines (jours ouvrés), sauf stipulation contraire.

La prestataire peut également accepter les demandes écrites envoyées par ses clients à l'adresse électronique stipulée :

- ☛ Par mail à infos@mmd-mservices.be
- ☛ Via le formulaire de demande d'offre du site <https://mmd-mservices.be/nos-services>
- ☛ Par message via WhatsApp business du **0494 55 16 01**.

Les clients recevront une confirmation de retour envoyée par l'adresse électronique susmentionnée en cours d'élaboration du contrat. Seules les demandes écrites par le client et acceptées par la prestataire sont considérées comme ferme et définitive et ne peut être rétractées. En envoyant une demande auprès du prestataire, le client déclare accepter intégralement et sans réserve les présentes conditions générales reprise en annexe de l'offre ou du devis.

Contrat et SLA

Le contrat est réputé conclu par la prestataire à la réception de l'offre/devis retourné(e) par le client avant l'expiration du délai de validité de l'offre/devis, de l'acceptation sans réserve du client par écrit (par mail ou par message WhatsApp) ou en retournant le double de l'offre signée. La prestataire peut selon les circonstances se satisfaire d'une acceptation par sms envoyé au numéro de téléphone susmentionné. En pareil cas, l'acceptation du client se déduit irrévocablement du fait qu'il accepte que la prestataire entame ses prestations.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES

➤ ARTICLE 4 : LE PRIX

A défaut de la stipulation contraire dans l'offre :

- ☛ Les services sont payables endéans les 15 jours de la date de la facture.
- ☛ Les prestations en deçà d'une durée de 4 heures ont un autre tarif que les prestations de 4 heures et plus. Tous les tarifs des prestations sont repris sur le site internet : <https://mmd-mservices.be/nos-services>
- ☛ Les frais de déplacements vers les prestations et les déplacements liés à la prestation sont à charge du client.

Centre de facturation

- *La prestataire fonctionne par l'intermédiaire de la S.A.A.C.E Azimut Entreprendre, 41/2 rue de Monceau-Fontaine, 6031 Monceau -sur-Sambre, Belgique, TVA BE 0455 025 614. Azimut Entreprendre agit uniquement en tant que centre de facturation pour le nom et le compte de la prestataire. La prestataire n'est pas mandatée pour engager Azimut Entreprendre de quelque manière que soit. En aucun cas Azimut Entreprendre n'est partie à la convention conclue entre la prestataire et ses clients. Azimut entreprendre n'assume donc aucune obligation, ni aucune responsabilité en ce inclus, sans que cette liste soit exhaustive, les responsabilités relatives aux conventions entre la prestataire et les clients, aux informations des services offerts et prestés, aux traitements des données par la prestataire et à la mise à disposition du site de la prestataire. La prestataire s'engage à signer une nouvelle convention de collaboration reprenant ses propres coordonnées BCE dès la fin de la convention d'accompagnement et de mise en situation réelle qui le lie avec Azimut Entreprendre.*

➤ ARTICLE 5 : DÉFAUT DE PAIEMENT

La prestataire se réserve le droit de suspendre toutes prestations auprès du client en cas de non-paiement. En cas de retard de paiement, un intérêt de retard sera dû de plein droit et sans mise en demeure et préalable. Si le client bénéficie des services MMD Management Services est un professionnel, l'intérêt sera calculé au taux conventionnel de 12%. A titre d'indemnité irréductible pour les désagréments causés par l'inexécution, le client sera en outre redevable d'une indemnité forfaitaire de 10% du prix impayé au minimum de 150,00€ par facture. Le défaut de paiement d'une facture autorise la prestataire à suspendre toutes ses prestations et à ne les reprendre qu'après paiement intégral des prestations échus et à échoir ou pour autant qu'une garantie de paiement satisfaisante soit remise.

➤ ARTICLE 6 : EXÉCUTION DU CONTRAT

Délais :

Sauf stipulation contraire dans l'offre/devis, les délais d'exécutions ne sont donnés qu'à titres purement indicatif et ne revêtent dès lors d'aucun caractère contraignant. MMD Management Services, la prestataire ne peut être tenue responsable que si le retard est important et exclusivement imputable à une négligence grave ou de faute intentionnelle de sa part.

Lieu de prestation :

Lorsque la prestataire doit exécuter le contrat en totalité ou en partie dans les locaux du client, celui-ci doit mettre à disposition l'infrastructure nécessaire (espace de travail, alimentation électrique, données, matériels, etc.) pour

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES

l'exécution du contrat.

Force majeure :

En cas de force majeure rendant totalement ou partiellement impossible l'exécution du contrat, la partie qui en est victime est déchargée de toute responsabilité. Seront notamment considérés par les parties comme des cas de force majeure : les guerres, guerres civiles, grèves, lock out, incendie, inondation, interruption des moyens de transport, restrictions ou dispositions imposées par les autorités, les arrêts maladie et toutes causes entraînant un chômage total ou partiel.

➤ **ARTICLE 7 : RÉCLAMATION**

Toutes réclamations relatives à l'exécution des prestations prévues au contrat devront être formulée, par lettre recommandée, dans les 15 jours ouvrables suivant l'exécution de la prestation en cause, reprenant une description précise et détaillée des griefs. Une fois ce délai écoulé, les prestations du prestataire seront réputées acceptées définitivement et sans réserve.

➤ **ARTICLE 8 : DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Sauf convention contraire par écrit, toutes les illustrations, les dessins, les photos, layouts, compositions et plus généralement toutes œuvres ou textes créés par la prestataire demeurent sa propriété exclusive conformément aux dispositions légales en matière de droit d'auteur. Ces éléments ne peuvent être ni imités, ni reproduits dans son autorisation écrite et préalable.

➤ **ARTICLE 9 : PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE**

La prestataire collecte des données personnelles et sensibles liés à l'activité du client. Vous trouverez plus d'informations à cet égard dans la politique de vie privée disponible sur le site de la prestataire.

(www.mmd-mservices.be/a-propos/politique-legislation)

➤ **ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE ET RÉOLUTION DES LITIGES**

Le contrat conclu entre les parties ainsi que les présentes conditions générales sont soumis au droit belge. Toute contestations quant à la validité, l'interprétation ou l'exécution du contrat ou des présentes conditions générales sera soumise à la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement du Brabant wallon.